

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 21 décembre 2017

DCM N° 17-12-21-18

**Objet : Constatation de la désaffectation, décision de déclassement et cession d'une parcelle à Metz-Métropole boulevard de la Solidarité - ZAE Technopôle.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Metz-Métropole souhaite acquérir, dans le cadre d'un projet de construction de bureaux, un terrain communal de 7925 m<sup>2</sup> situé dans la Zone d'Activité Economique (ZAE) Technopôle, anciennement ZAC Metz Technopôle.

Alors que cette zone avait fait l'objet en 2003 d'un transfert en pleine propriété à la CA2M, dotée d'une compétence obligatoire en matière de développement économique, cette parcelle, affectée partiellement à l'usage du public de par l'aménagement de passages destinés aux piétons, était quant à elle demeurée dans le domaine public communal.

Un déclassement de cette parcelle du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz s'avère donc nécessaire préalablement à sa cession, pour laquelle le service France Domaine a fourni une évaluation de 45 € le m<sup>2</sup> de terrain, soit un total de 356 625 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU les constats de la SCP CHARPENTIER – NISI - HENOT, Huissiers de Justice associés – 6, place du Roi George – 57008 Metz Cedex 1, effectués les 5 et 18 décembre 2017, constatant la désaffectation d'une emprise de 7925 m<sup>2</sup> située boulevard de la Solidarité,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord de Metz-Métropole,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**CONSTATE** la désaffectation d'une parcelle de 7925 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée BC n° 139 de 9 245 m<sup>2</sup>.

### DECIDE :

- **DE PRONONCER** le déclassement de l'emprise correspondante du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz.
- **DE CEDER** à Metz-Métropole cette emprise foncière de 7925 m<sup>2</sup> à distraire du terrain communal BC n° 139.
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 356 625 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler tous les détails de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 09h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**